

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Curtafond, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 21 septembre 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - G. GALLET - J.P. LUCIANI - J.L. PELTIER - A. GAYDON - J.P. FROMONT - J.L. PICARD - C. BURTIN (suppléant de P. THETE) - C. DUBOIS - D. BEREZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - M. RIGAUDIER - G. CHOSSAT - P. TOLFA - J.P. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - S. LAURENCIN (suppléante de L. GUILLEMOT) - P. MARMONT - N. BENONNIER - C. PICARD - D. LIEBAUD - J.L. JACQUET - C. FOURNIER

EXCUSÉS : M. BOUZIDI - C. MARANDET - P. THETE - J.F. GIRAUDET - L. GUILLEMOT

ABSENT : G. LACOSTE

Secrétaire de séance : G. GALLET

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 37 ; Votants : 37

Les élus ont visité l'entreprise Scappaticci, installée au parc d'activités à Curtafond. Elle a été fondée en 1946 par le grand-père de Mario Scappaticci, dirigeant actuel. Elle réalise des ensembles mécaniques de grande dimension. Elle emploie environ 20 personnes. L'entreprise n'ayant pas toujours eu la capacité financière d'investir à la fois dans le bâtiment et dans les équipements matériels, a sollicité la Communauté de Communes, qui lui a consenti en 1989 et 1992, un crédit bail pour agrandir ses locaux.

Gérard Gallet, maire de Curtafond accueille les élus et revient sur les dernières réalisations municipales. Le principal chantier concerne l'aménagement du cœur de village. Les travaux de réfection de la voirie ont été réalisés et financés sur trois exercices budgétaires (2010, 2011 et 2012) pour un montant total d'1,2 million d'euros. Un autre chantier est en cours, celui de la construction de 24 logements dont 16 locatifs, par Bourg Habitat. Cette opération a bénéficié de la première analyse environnementale de l'urbanisme en milieu rural avec Cap3b. En 2013, la commune envisage la réfection de la place devant l'école, le déplacement des colonnes de tri.

Le conseil communautaire accueille ensuite Luc Chambolle, directeur de la Mission locale jeunes Bresse Dombes Côtière. La Mission locale jeunes est une association loi 1901 à but non lucratif qui a pour objectif d'accompagner les jeunes vers l'autonomie pour une insertion socioprofessionnelle durable. Son conseil d'administration se compose d'élus des collectivités locales, de représentants de l'Etat et des partenaires issus des secteurs associatifs et socio-économiques. Elle dispose de trois sites permanents, à Bourg-en-Bresse, Miribel et Trévoux, avec un effectif de 40 agents. La Mission locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et dont le niveau de formation est inférieur ou équivalent au baccalauréat. En 2011, la structure a accueilli 4 245 jeunes, dont 1 600 nouveaux. 153 jeunes (61 nouveaux) ont été reçus à Montrevel au cours des permanences organisées dans les locaux du Point information jeunesse. Leurs demandes concernaient le projet professionnel, la formation, un emploi, un contrat en alternance ou un accompagnement global (santé, logement, mobilité).

La Mission locale redéfinit son offre de services aux territoires au regard de la bonne connaissance de son public jeune. Elle participe ainsi au développement local en étant un acteur de l'emploi, partenaire des collectivités comme des entreprises. Aujourd'hui, la structure est financée par l'Etat (50%), la Région (35%), les communes et communautés de communes (11%), et le Conseil général (4%). L'Etat et la Région lui ont demandé de concentrer son action sur les jeunes sans qualification. Face à ces nouvelles priorités, le concours des collectivités territoriales est essentiel pour garantir une offre de services de proximité. C'est dans ce cadre de priorités que la Mission locale ouvrira un relais-antenne à Montrevel-en-Bresse. Deux conseillers seraient présents quatre jours par semaine pour accueillir les jeunes sur place et organiser des permanences dans les territoires limitrophes (Coligny, Saint-Trivier de Courtes, Pont de Vaux, Pont de Veyle). L'ouverture d'un relais-antenne à Montrevel correspond à une des orientations données par le conseil d'administration de la Mission locale qui souhaite améliorer l'équité entre les territoires et offrir un service de proximité aux communautés de communes qui financent le service. Il reste à loger ce service. Un local sera envisagé dans le bâtiment du pôle enfance jeunesse, près du bureau du Point information jeunesse. Ces deux structures sont complémentaires. Le PIJ donne une information généraliste et peut orienter certains jeunes vers la Mission locale. La Communauté de communes de Montrevel a alloué 8 204 euros de subvention en 2011. Pour 2012, la Mission locale a mis en place un nouveau mode de calcul tenant compte du nombre d'habitants et de jeunes accueillis, ce qui portera la subvention à 9 076 euros pour notre intercommunalité. La Mission locale rencontre actuellement les autres communautés de communes environnantes susceptibles de participer au financement du service.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 31 JUILLET 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 11 SEPTEMBRE 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

I. Tableau des emplois

- *Commune d'Attignat*

Suite à la démission d'un agent, il est décidé de répartir les heures qu'il effectuait sur trois emplois existants : deux d'adjoints d'animation et un d'ATSEM. Les temps de travail de ces emplois seront portés respectivement de 24,41/35^e à 26/35^e, de 15,14/35^e à 21/35^e et de 30/35^e à 33,5/35^e.

- *Communes de Cras-sur-Reyssouze et Etrez*

La fermeture d'une classe primaire à Etrez impose une réduction de moyens humains. Parallèlement, la fréquentation de la garderie périscolaire de Cras sur Reyssouze sur certaines périodes nécessite un ajustement en terme de personnel. Aussi, un transfert d'heures pour un agent intervenant déjà sur ces deux communes vous est proposé, entraînant toutefois une légère diminution du temps de travail de cet agent le ramenant de 20/35^{ème} à 19.5/35^{ème}.

- *Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire*

Par délibération du 29 septembre 2009 et compte tenu de la particularité du poste, le conseil communautaire a approuvé le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet pour l'élaboration des documents réglementaires et techniques de planification dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de la politique du logement et du cadre de vie. Son contrat de trois ans arrive à échéance le 30 novembre 2012. Il est proposé de reconduire ce contrat pour une durée de trois ans et de positionner l'emploi sur un poste de chef de service urbanisme avec les missions suivantes : poursuite du travail sur les Plans locaux d'urbanisme et du rôle de conseil et assistant sur les projets communautaires (requalification des parcs d'activités, projet de territoire, acquisitions foncières, voie verte, etc.) Enfin, le transfert de la compétence « Autorisation du Droit des Sols » aux collectivités locales semble désormais irréversible et nous conduit à explorer les voies et moyens d'un service urbanisme intercommunal fusionnant la pré-instruction et l'instruction des dossiers, pour générer des économies d'échelle et d'organisation.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois, pour les communes d'Attignat, Etrez, Cras-sur-Reyssouze et la Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire.

II. Rapport annuel d'activités

Le rapport annuel d'activités a été distribué en séance en juillet dernier. Il dresse le bilan des actions réalisées au cours de l'année 2011. Chaque vice-président présente les activités relatives à sa délégation.

Quelques informations complémentaires ont été apportées au cours des exposés.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés est en progression, il s'établit à 4,6% mais n'atteint pas le taux légal fixé à 6%, la Communauté de communes s'acquitte d'une pénalité de 9 190 €.

En ce qui concerne la situation financière, la Communauté de communes n'a pas eu recours à l'emprunt à 2011 et son stock de dettes a beaucoup diminué. Le taux moyen d'intérêt de sa dette ressort à 3,68%. Toutefois la crise des finances publiques est sévère (manque de dynamisme des ressources fiscales, dotations de l'Etat gelées voire en baisse). Ainsi, les dépenses d'exploitation augmentent plus vite que les recettes qui stagnent. Cet effet de ciseau nous invite à revisiter l'offre de services et son financement.

La Communauté de communes poursuit son projet d'installation de signalétique dans les parcs d'activités. Le bureau d'étude a fait le tour de toutes les zones la semaine dernière pour déterminer avec le Conseil général en responsabilité des routes, les lieux d'implantation des panneaux.

L'association Jardins de Cocagne rencontre des difficultés. Sa situation financière n'est pas bonne (manque de débouchés pour ses produits, manque d'encadrement) un travail est en cours de réalisation pour examiner les voies et moyens d'un redressement.

Au terme de ce rapport il faut saluer l'action de nos agents et des élus de ce territoire qui s'investissent au quotidien pour offrir un service de qualité aux habitants.

Le conseil communautaire approuve le rapport d'activités à l'unanimité. Celui-ci sera transmis sous forme papier et numérique à chacun des maires des communes. Une synthèse sera jointe pour présentation en conseil municipal, en séance publique.

AGRICULTURE DURABLE

Développement d'une restauration collective de qualité et de proximité : adoption du programme d'actions et signature d'une charte

Sur avis favorable de la commission agriculture durable, la Communauté de communes s'est lancée dans une démarche visant à introduire davantage de produits de qualité et de proximité dans les restaurants scolaires. Six structures représentant dix communes se sont portées volontaires pour participer à un diagnostic. Il est proposé de valider le programme d'actions qui en découle. Celui-ci se décline autour de sept axes de travail :

- Maîtriser l'origine des produits
- Privilégier les produits de saison
- S'assurer de la qualité des produits
- Maîtriser les coûts
- Organiser des formations et des actions de sensibilisation
- Communiquer auprès des acteurs concernés
- Améliorer la gestion administrative des associations

La Communauté de communes mettrait un temps d'agent à disposition pour animer le projet (temps estimé à 25 jours pour 2012-2013). Le budget estimé est de 17 000 euros pour les formations, les actions de sensibilisation, la conception et l'impression des documents de communication. A l'automne, une nouvelle rencontre avec les structures participantes est prévue. Il s'agira pour chacune de s'engager sur des actions et des objectifs chiffrés, à fixer par chaque restaurant scolaire. Il est proposé que chaque commune soutienne le projet en validant le programme et en signant une charte d'engagement visant à promouvoir une alimentation de qualité et de proximité dans les restaurants scolaires.

Le conseil communautaire sur proposition du bureau, approuve à l'unanimité le programme d'actions, les communes acceptant également de signer la charte d'engagement.

JEUNESSE ÉDUCATION SPORT CULTURE

Contrat éducatif local : subvention aux associations partenaires

Les activités du Contrat éducatif local devenu Programme annuel de soutien aux activités éducatives (PASAE) sont reconduites pour l'année scolaire en cours. Elles sont essentiellement assurées par des associations locales qui sont aidées financièrement pour mener à bien ces activités. Pour la première fois cette année, les activités concerneront les écoliers des 14 communes du territoire, les collégiens de l'Huppe et d'Attignat.

Il est proposé de valoriser comme suit les prestations de nos partenaires associatifs en leur allouant une subvention :

AAPPMA Jayat.....	300.00 €
Amicale boules de Cras sur Reyssouze	250,00 €
Amicale des donateurs de sang St Martin.....	100.00 €
Amicale des pompiers de St Martin.....	150.00 €
Amicale des secouristes d'Attignat	100.00 €
Anglais plaisir	717.00 €
Archers bressans.....	161.00 €
Atelier bleu mandarine	940,00 €
Bibliothèque de Jayat.....	100,00 €
Bibliothèque de St Martin.....	250,00 €
Bibliothèque de Marsonnas.....	150.00 €
Bresse tennis de table.....	1 728,00 €
Cavalier fou bressan.....	1 600,00 €
Comité de Fleurissement de Jayat.....	130.00 €
Comité de Fleurissement de Malafretaz.....	50.00€
Comité des fêtes de Foissiat.....	500.00 €
Comité des fêtes de St Martin	50,00 €
Centre de première intervention de Malafretaz.....	50.00€

Créa'céram.....	630,00 €
Coopération Solidarité Internationales	1 872.50 €
Cyclo club d'Attignat.....	400,00 €
Danse Modern' Jazz	1057.46 €
Entente bouliste d'Etrez	80,00 €
Ferme équestre.....	360,00 €
Fête de l'arbre.....	50,00 €
Jayat Animation.....	200.00 €
Organisation festive bressane	475,00 €
Pâte à trac.....	6055,00 €
Pétanque club de Marsonnas.....	200.00 €
Quidams arts de rue	882.75 €
R.C.C.M	5,00 €
Sou des Ecoles de Jayat.....	100.00€
Sou des Ecoles de St Didier	250,00 €
Sou des Ecoles de St Martin.....	60,00 €
Tennis Club de Jayat.....	180.00€

Pour une somme totale de.....20 183.71 €

D'autres associations hors Communauté de communes interviennent, celle-ci signera avec leur représentant, un contrat de prestation de services :

Aide à la parentalité Attignat CENTRE BERGERET.....	200.00 €
ALTEC	732,00 €
Artisans du monde.....	790,00 €
Bruce TRIBOULIN Karaté.....	800.00 €
Courlis cendré.....	66.00 €
ETAC de Bourg	1 221,00 €
Faites du Patois.....	216.00 €
Théâtre association.....	1 933.00 €
Angela Gee Anglais.....	250.00 €
Gym BASSET	385.00 €

Pour une somme totale de.....6 593.00 €

Au total, 60 associations proposeront 102 cycles d'activités avec le concours financier de la Communauté de communes, assurant la gratuité totale de ces actions aux élèves. Pour autant, ce programme d'activités a un coût important : 60 457 euros, dont 56 656,71 euros à la seule charge de la Communauté de communes après déduction des subventions en provenance de l'Etat et du Conseil général. Pour les associations, le PASAE procure une source de financement et permet de recruter de nouveaux adhérents. Le dispositif sera sans doute à revoir dans le cadre d'une refonte des rythmes scolaires.

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Cession de matériel

A la suite de l'acquisition d'une pelle mécanique neuve pour la Direction des infrastructures et de l'environnement, il est proposé d'autoriser la vente et la sortie de l'actif d'une pelle hydraulique. Celle-ci est vendue 8 000 euros avec quatre godets et des fourches à un terrassier. Deux autres godets sont vendus 2 400 euros à un revendeur de matériel. Le conseil autorise ces cessions à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Transports scolaires

Le service de transports scolaires a connu quelques balbutiements de rentrée. Ces difficultés s'expliquent par la désignation de nouveaux prestataires de transport. Pour certains élèves, les temps de trajets ont été allongés et des retards parfois constatés. La situation revient peu à peu à la normale.

Agenda

- Prochain conseil communautaire, mardi 30 octobre, à la salle des fêtes à Etrez avec l'intervention de l'entreprise Storengy.
- Accueil de la délégation sénégalaise à la Mairie de Montrevel, mercredi 26 septembre, à 18h.
- Conférence sur les agro-carburants par Marc Dufumier, à 20h30 à la salle des fêtes à Montrevel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.

Le secrétaire de séance,
Gérard Gallet

Le Président,
Jean-Pierre Roche

